



### **III - AFFAIRES FINANCIERES**

Par délibérations et à l'unanimité, le conseil :

- ↳ conformément à la modification de la législation funéraire, décide de revaloriser le montant de la vacation pour le contrôle et la surveillance des opérations funéraires à dater du 1er Mars 2009 et le fixe à 20 €.
- ↳ approuve la hausse décidée par le SDIS pour le transport des blessés des secours sur pistes en cas d'absence d'une ambulance privée de 150 à 160 € au 1er Mars 2009.
- ↳ décide de fixer mensuellement les avances pour charges de chauffage des appartements communaux à F. Buisson, comme dans les autres immeubles, propriété de la Commune.
- ↳ sollicite du Conseil Général de la Savoie des subventions pour les travaux d'entretien des voiries communales (FDEC 2010) ainsi qu'une dérogation pour pouvoir entreprendre ces travaux dès 2009 compte tenu des dégradations à certaines voiries.

### **IV - AFFAIRES DIVERSES**

Le Conseil Municipal par délibération et à l'unanimité :

- ↳ après l'exposé de Monsieur MEYER Conseiller Municipal, émet un vœu pour que l'Etat maintienne les personnels O.N.F. sur le terrain et développe une politique active de soutien à l'activité forestière, qui passe obligatoirement par un étalement des charges et la mise en place d'un fond de mobilisation.

Modane, le 12 mars 2009

Le Maire,

J.Claude RAFFIN